

Rapport de la Commission des finances concernant

PREAVIS MUNICIPAL No 2-2/23

Chavornay – Route d'Yverdon (RC-289) & giratoire – Mise en séparatif - Equipement & réfection de la chaussée – Demande de crédit

Chavornay, le 17 avril 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de MM. Alexandre Bovay, Edwin Egger, Dominique Reymond, et Paolo Troilo, présidée par M. Roger Métroz, rapporteur, a siégé le mercredi 5 avril. Mme Hacina Minder et M. Bertil Maire n'étaient pas disponibles ce jour-là.

Préambule

Cette demande de crédit porte sur :

- des travaux obligatoires et prioritaires (mise en séparatif),
- des travaux d'entretien relativement urgents (remplacement réseau d'eau potable, réfection de la chaussée et du giratoire),
- des travaux d'opportunité profitant des fouilles (remplacement éclairage public, et mise en souterrain des raccordements électriques).

Notre commission ne s'est penchée que sur l'aspect financier de la demande, les aspects techniques et opérationnels étant traités par la commission ad hoc.

Coût du projet

Le coût estimatif des travaux se monte à CHF 2'360'000 sans tenir compte des probables subventions cantonales (CHF 310'000.- estimé) et ECA (CHF 40'000.- estimé).

Ce crédit figure au plan des investissements présenté dans la dernière analyse et planification financière pour un montant de CHF 2'550'000.-, subventionnements non déduits, (RC 289 : CHF 2'300'000.- et giratoire : CHF 250'000.-).

Le financement sera assuré par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, recourra à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement. Cette dépense fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 30 ans selon les normes en vigueur.

Les charges annuelles moyennes sont estimées à CHF 125'866.00, dont CHF 78'666.00 d'amortissement et CHF 47'200.00 d'intérêt annuel moyen de 2%.

Concernant l'amortissement sur 30 ans, notre Commission estime que la part attribuable au giratoire devrait être amortie sur une période plus courte, par exemple 15 ans.

Mis à part ce point nous n'avons pas de remarque à formuler et recommandons d'accorder ce crédit de CHF 2'360'000.00 faisant l'objet du préavis 2-2/23

Décision

Le Conseil Communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité No 2-2/23,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en séparatif, de remplacer l'équipement et de réfectionner la chaussée de la route d'Yverdon(RC 289) & du giratoire et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 2'360'000.00,
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 30 ans, au maximum.

LA COMMISSION DES FINANCES

Président : Roger Métroz

Membres : Hacina Minder Alexandre Bovay

Edwin Egger Bertil Maire

Dominique Reymond Paolo Troilo